

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

La société A.D.V.T SERVICES, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 820 788 792, dont le siège social était sis 3 rue Jacqueline et Roland de Pury, 69002 Lyon.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier,

L'associé unique, Monsieur Claude Ciceron, après avoir pris connaissance de la situation de la société, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

- Ancienne adresse : 3 rue Jacqueline et Roland de Pury, 69002 Lyon
- Nouvelle adresse : 650 rue Gabriel Voisin, 69400 Villefranche-sur-Saône

Ce transfert prend effet à compter du 29 janvier 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :
« Le siège social est fixé au 650 rue Gabriel Voisin, 69400 Villefranche-sur-Saône. »

DEUXIÈME DÉCISION – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités légales, administratives et de publicité prévues par la loi, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce et de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision est levée.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 29 janvier 2026.

L'Associé unique,

Monsieur Claude CICERON

Signature :

